



DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq mars à dix-sept heures trente, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence Monsieur Jean-Marc LESPADÉ, Président du CCAS.

n° 08/2024

Date de convocation : 28 février 2024

Présents : Mesdames DUPRE Anne, FONTENAS Pierrette, GOYHENECHÉ Maïté, ORDUNA Aurélie et TROISVALLETS Cécile ; Messieurs LESPADÉ Jean-Marc et ROBINEAU Christian.

Excusés : Mesdames AFKIR Karima, DARRAMBIDE Fabienne et NOGARO Isabelle ; messieurs COUTIER Alain, GUERRERO José et ROBLES Antoine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

Objet : Attribution d'une subvention au Comité des Oeuvres Sociales pour l'année 2024.

Monsieur le Président présente aux membres du conseil d'administration la demande de subvention adressée par l'association dénommée Comité des Oeuvres Sociales (COS) du personnel du CCAS, pour l'exercice 2024.

Il demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir attribuer une subvention d'un montant de 11 000 € au COS pour l'exercice 2024 et précise que cette somme sera prélevée sur le budget principal du CCAS.

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration :

- approuvent le versement d'une subvention de 11 000 € au COS selon les modalités présentées ;
- précisent que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024 ;
- chargent Monsieur le Président du CCAS de l'exécution de la présente délibération.

Vote de la question - nombre de votants : 7

pour : 7 contre : - abstention : -

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à TARNOS, le 6 mars 2024



Le Président du C.C.A.S.,

Jean-Marc LESPADÉ